

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL	Page 1 / 4
	Du 13 DÉCEMBRE 2021 à 20h00	

L'an deux-mil-vingt-et-un, le treize Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 6 Décembre 2021, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** Maire

M. **LALOUETTE** – Mme **HENRY** – M. **DESBLACHES** – Mme **BERTAULT** – M. **PELOYE** – Adjoint au Maire
 Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – MM. **FREJOUX** – **WERKMEISTER** – Mme **POUPARD** – M. **MARTIN** –
 Mme **MAUGUIN** – M. **AVICE** – Mme **LOIRAT** – MM. **CHARRIER** – **SORAIS** – Conseillers

ABSENTES AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme **LABEYRIE** à M. **CHARRIER**

Mme **MAZELLA** à M. **SORAIS**

Secrétaire de séance : M. Laurent **LALOUETTE**

Procès-verbal du 16.11.2021 : Approbation à l'unanimité

Retrait à l'ordre du jour :

- Convention de servitude de passage en terrain privé

Ajouts à l'ordre du jour :

- Cession de parcelles à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
- Désignation des conseillers dans les organismes extérieurs

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2021.11.23/57 : Cession de gré à gré du véhicule de marque **RENAULT** Mégane à la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire à compter du 24/11/2021 pour un montant de 500,00 €.

2021.11.29/58 : Bail locatif 14 avenue des Rouères en faveur de la Gendarmerie pour 9 ans à compter du 1^{er} Juillet 2021 pour un loyer annuel de 64.000,00 €.

2021.12.16/59 : Acquisition d'un bien immobilier 15 rue des écoles (cadastré AL 392) pour un montant de 140 000 € nets vendeur.

2021.12.06/60 : Création d'une classe de Toute Petite Section à compter du 1^{er} janvier 2022.

M. **GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Affaires Générales**
 - Cession des parcelles **AK 1218** – **AK 1221** et **AK 1224** à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Intervenant : Didier **GODOY**

Les parcelles cadastrées **AK 1218**, **AK 1221** et **AK 1224** appartiennent au domaine privé communal, ces parcelles sont susceptibles d'être affectées utilement à un service public communautaire et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation,

Compte tenu de l'intérêt porté à ces parcelles par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, il est proposé la mise en vente de ces parcelles dont les contenances sont détaillées ci-dessous :

Parcelles	Contenance
AK 1218	6 a 52 ca
AK 1221	4 a 35 ca
AK 1224	0 a 83 ca
Total	11 a 70 ca

Il est proposé de charger l'étude de Maître HONDET, Notaire à Chinon, de céder ces parcelles à hauteur de 8 € du m² soit 9.360,00 € nets vendeur en faveur de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1

- **SIEIL – Adhésion au groupement de commande « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

La Commune d'Avoine a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

De ce fait, il est proposé à la Commune d'adhérer à ce groupement de commande. Il est précisé qu'il s'agit d'un contrat triennal.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1

- **Val de Loire Fibre – Convention d'installation de la Fibre Logements 3 rue Perdue**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Il est soumis au Conseil Municipal une convention émanant de la société Val de Loire Fibre.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique de la partie finale du réseau permettant de desservir un ou plusieurs utilisateurs finals dans les logements situés 3 rue Perdue.

Cela concerne le cheminement en parties communes, en façade et/ou en parties privatives.

Il est précisé que les 4 logements sont référencés sous le même numéro.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

- **Avenant de maîtrise d'œuvre – Aménagement du quartier des Rouères
TALPA Avenant n°1**

Il est soumis au Conseil Municipal l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre de l'entreprise TALPA pour l'aménagement du quartier des Rouères.

L'avenant concerne la fixation du montant définitif des travaux au stade Avant-Projet à 1.742.690,00 € H.T avec une rémunération de 4.5%.

Montant initial du marché	67.500,00 € H.T
Montant de l'avenant n°1	10.921,05 € H.T
Nouveau montant du marché	78.421,05 € H.T

Il est précisé qu'une nouvelle réunion publique aura lieu en 2022.

Approbation à l'unanimité

○ **Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) – Avenant n°1 - RMC**

Il est soumis au Conseil Municipal l'avenant n°1 de l'entreprise RMC relatif à l'accessibilité des ERP.

Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

Marché initial avec l'avenant n°1	24.384,50 € H.T
Avenant n°1 : Modification signalisation et accès	- 895,00 € H.T
Nouveau montant du marché	23.489,50 € H.T

Approbation à l'unanimité

○ **Accessibilité des ERP – Avenant n°1 Lot n°2 SAS DUBOIS**

Il est soumis au Conseil Municipal l'avenant n°1 pour le lot n°2 de la SAS DUBOIS relatif à l'accessibilité des ERP, pour une moins-value de 1.473,63 € H.T. Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

Marché initial	17.762,48 € H.T
Moins-value concernant les bandes podotactiles, porte du squash couvert et serrurerie	- 3.597,94 € H.T
Plus-value concernant le meuble sous évier foyer 3 ^{ème} âge, ouverture porte et plinthe aux tennis	+ 2.124,31 € H.T
Nouveau montant du marché	16.288,85 € H.T

Approbation à l'unanimité

○ **Accessibilité des ERP – Avenant n°1 Lot n°3 SAS DUBOIS**

Il est soumis au Conseil Municipal l'avenant n°1 pour le lot n°3 de la SAS DUBOIS relatif à l'accessibilité des ERP, pour une moins-value de 1.706,16 € H.T Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

Marché initial	6.321,97 € H.T
Moins-value concernant la modification des WC PMR au foyer du 3 ^{ème} âge	- 1.706,16 € H.T
Nouveau montant du marché	4.615,81 € H.T

Approbation à l'unanimité

- Culture et événementiel

Intervenante : **Brigitte BERTAULT**

- Festival Avoine Zone Groove 2022 – Convention de partenariat ALOUETTE

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove, qui se déroulera du 1^{er} au 3 Juillet 2022, il est soumis au Conseil la convention de partenariat émanant de la SAS ALOUETTE, représentée par M. Florian SEMET.

Cette convention a pour but de fixer les conditions détaillées du partenariat entre la Mairie d'AVOINE et la SAS ALOUETTE, notamment la diffusion de spots publicitaires et l'organisation d'un jeu concours.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1

- Désignation des membres dans les organismes extérieurs

Intervenant : **Didier GODOY**

Il est proposé au Conseil de modifier les membres nommés au sein du Conseil d'Administration du Collège Henri Becquerel comme suit :

- M. LALOUETTE : délégué titulaire
- Mme POUPARD : déléguée suppléante

Approbation à l'unanimité

- Questions diverses

Monsieur GODOY informe le Conseil Municipal de la vente de l'ensemble des 750 Pass 3 jours du Festival Avoine Zone Groove 2022 au tarif de 40 € en une seule journée.

Monsieur CHARRIER rappelle le manque de signalétique à la sortie de la rue Jean Brémard pour indiquer la ville de Chinon.

A ce jour, Monsieur LALOUETTE précise que le Département en a été informé.

Monsieur GODOY indique que le Marché de Noël se déroulera de 16h à 20h. La présentation du pass sanitaire et le port du masque seront obligatoires.

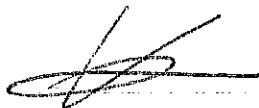
Il est rappelé que la préparation des colis de Noël aura lieu le 17/12/2021. La distribution de ces derniers aura lieu les 20 et 21/12/2021 à la salle Mansart.

Monsieur WERKMEISTER s'interroge sur l'éclairage de la piste cyclable qui va de la mairie à la Cité de la Caillerie. Les éclairages avaient été volés et n'ont pas été remplacés.

Il lui est précisé qu'un courrier a été transmis au SIEIL pour leurs remplacements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Laurent LALOUETTE



Le Maire,
Didier GODOY

